

Les plans

Deux types de plans sont nécessaires : les plans masse et les plans par bâtiment et par niveau.

Exemples indications à faire apparaître sur les plans :

- les accès de l'établissement
- les emplacements des organes de coupure (eau, gaz, électricité, fuel, ventilation)
- les locaux à risque (ex : stockage de produits dangereux)
- l'emplacement des ascenseurs
- les lieux de mise en sûreté avec la capacité maximale d'accueil et leur chemin d'accès
- la localisation de la cellule de crise

A qui doit-on s'adresser pour obtenir les plans ?

Vous devez vous adresser au propriétaire des bâtiments. Il est possible de réutiliser les plans d'évacuation « incendie » s'ils sont à jour et à condition de faire disparaître les indications liées aux consignes « incendie ».